

FS SSCT du 22 mai 2025



Présents :

- Administration : Mme Pierre IA-DASEN, Mme Frayer-Miettaux IA-Adjointe, M Guiguet Secrétaire général, M Naudin Médecin de prévention, Mme Blanchard, Gonzales et M Péhu Assistants de prévention de circonscription Conseillère départementale de prévention, ISST, Conseiller de Prévention Académique.
- Elus : FSU, SE UNSA, FNEC-FP-FO, CGT Educ, SGEN-CFDT

Dans une déclaration liminaire la **FSU et l'ensemble des organisations syndicales ont souhaité la bienvenue à la nouvelle DASEN et lui ont rappelé toutes les réflexions et actions en cours ou à mener à propos des questions de santé et sécurité et des conditions de travail des personnels du département.**

Les représentants des personnels ont réalisé deux **visites d'établissement**, l'une dans le premier degré (thématique sur la fusion d'école) et l'autre dans le second degré (thématique sur les postes partagés). Ces visites permettent de travailler sur des problématiques de santé, sécurité et conditions de travail dans un but de prévention en direction de tous les agents. **La FSU s'implique dans ces travaux pour défendre les personnels.**

Plusieurs groupes de travail sont à poursuivre au sein du département et entre départements de l'académie : un GT sur les risques routiers, un sur l'information et les ressources à disposition des enseignants du 1^{er} degré dans le cas de violences par des élèves et un groupe de travail qui va débiter sur les violences à l'encontre des enseignants du 1^{er} degré par des parents d'élèves. **La FSU participe à ces différents groupes de travail pour rechercher des solutions et mener des actions de prévention.**

Les membres de la Formation Spécialisée FSU ont porté, avec les autres organisations syndicales, 3 avis demandant à l'administration de prendre des mesures sur les délais trop longs de réponse aux protections fonctionnelles et aux dossiers MDPH (même si dans ce cas ce n'est pas directement la DSDEN qui traite les dossiers).

AVIS 1 : Les membres représentants du personnel de la F3-SCT demandent à ce que les délais de traitement des demandes de protection fonctionnelle et de validation des dossiers d'accidents de service soient compatibles avec la santé et la sécurité des personnels. La protection fonctionnelle doit être octroyée immédiatement, en respect de la note de service ministérielle du 4 décembre 2024.

AVIS 2 : Les membres représentants du personnel de la F3-SCT demandent également à ce que les délais de traitement des notifications MDPH soient suffisamment courts pour être compatibles avec la santé et la sécurité des personnels et permettent la mise en place rapide d'un accompagnement lorsqu'il est recommandé.

AVIS 3 : Les membres représentants du personnel de la F3-SCT renouvellent la demande de recrutement de médecins scolaires pour réaliser les missions qui leur incombent légalement. Les directeurs ne doivent notamment pas avoir à rédiger des documents qui engagent leur responsabilité avec les PAI, PAP tel que cela est mentionné dans le livret Santé scolaire de mai 2025, reçu dans les écoles.

Nous restons engagés dans la défense de vos droits, de votre santé, votre sécurité et vos conditions de travail.

